



# **OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL** **(ODR)**

*RAPPORT ANNUEL 2023*

**ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2007	PCDR classique	Sart (Cockaifagne) - Création d'un atelier rural	<u>Montant total (détail):</u> 1) décompte final de l'atelier rural : € 940.650,42; 2) décompte final de la voirie d'accès, de l'égouttage et de l'équipement de la nouvelle zone économique (en collaboration avec RESA): € 480.956,83; <b><u>TOTAL:</u> 1.421.607,25 €</b>	13 juillet 2017  29 avril 2021

**Etat du patrimoine :**

**Le bien est-il toujours propriété communale ?**

**Oui**

**Non**

**Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous**

Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente

Montant de la vente

Modalités de réaffectation du montant de la vente

**Le bien est-il loué ?**

**Oui**

**Non**

**Si le patrimoine est loué<sup>1</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.**

<sup>1</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
<b>Recettes et charges</b>			
<b>Recettes générées par l'exploitation du patrimoine</b>	Bureau IA (loyer)	Montant annuel	€ 9.907,68
	Bureau IA (charges)	Montant annuel	€ 1.920,00
	Bureau IB (loyer)	Montant annuel	€ 6.843,75
	Bureau IB (charges)	Montant annuel	€ 1.060,00
	Bureau IIA (loyer)	Montant annuel	/ <i>Remarque:</i> Cet espace n'a pas été occupé durant l'année 2023, car sur décision du Collège communal, il est resté libre pour les services administratifs du CPAS de Jalhay. En effet, il est occupé temporairement par les services administratifs du CPAS car le bâtiment communal affecté aux services du CPAS va faire l'objet de travaux de transformation importants et indispensables. La durée des travaux est estimée à deux/trois ans.
	Bureau IIA (charges)	Montant annuel	/ <i>Remarque:</i> Cet espace n'a pas été occupé durant l'année 2023, car sur décision du Collège communal, il est resté libre pour les services administratifs du CPAS de Jalhay. En effet, il est occupé temporairement par les services administratifs du CPAS car le bâtiment communal affecté aux services du CPAS va faire l'objet de travaux de transformation importants et indispensables. La durée des travaux est estimée à deux/trois ans.

	Bureau IIB (loyer)	Montant annuel	/
			<i>Remarque:</i> Cet espace n'a pas été occupé durant l'année 2023, car sur décision du Collège communal, il est resté libre pour les services administratifs du CPAS de Jalhay. En effet, il est occupé temporairement par les services administratifs du CPAS car le bâtiment communal affecté aux services du CPAS va faire l'objet de travaux de transformation importants et indispensables. La durée des travaux est estimée à deux/trois ans.
	Bureau IIB (charges)	Montant annuel	/
			<i>Remarque:</i> Cet espace n'a pas été occupé durant l'année 2023, car sur décision du Collège communal, il est resté libre pour les services administratifs du CPAS de Jalhay. En effet, il est occupé temporairement par les services administratifs du CPAS car le bâtiment communal affecté aux services du CPAS va faire l'objet de travaux de transformation importants et indispensables. La durée des travaux est estimée à deux/trois ans.
	Atelier I (loyer)	Montant annuel	€ 21.980,28
	Atelier I (charges)	Montant annuel	€ 1.905,00
	Atelier II (loyer)	Montant annuel	€ 17.171,40
<b>Charges liées à l'exploitation du patrimoine</b>	Atelier II (charges)	Montant annuel	€ 1.800,00
	Alarme incendie	Montant annuel	€ 249,26
	Extincteur	Montant annuel	€ 114,35
	Lampes de secours	Montant annuel	€ 99,83
	Alarme intrusion	Montant annuel	€ 666,76
	Nettoyage	Montant annuel	€ 788,92
	Frais de combustible	Montant annuel	€ 3.585,19
Frais d'électricité commun	Montant annuel	€ 1.462,51	

	Location compteur d'eau pour l'incendie	Montant annuel	€ 65,56
	Entretien chaudière	Montant annuel	€ 396,88
	Amortissements	Montant annuel	€ 11.694,40
	Intérêts (charges financières – prêts)	Montant annuel	€ 2.269,11
Bénéfices <sup>2</sup> = recettes moins charges		Montant annuel	€ 41.195,34
<b>Réaffectation des bénéfices</b>	Le montant de ces bénéfices n'est pas repris sur un poste unique mais est affecté au financement des projets extraordinaires dont le projet relatif aux travaux d'aménagement de voirie et de sécurité au Haut-Vinâve à Jalhay (projet PCDR).		

<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>3</sup></b>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	<p><b><u>Bureau IA (Roquez, 56 bte 2 à 4845 Jalhay):</u></b>  Referencur.be SPRL  <u>Numéro d'entreprise:</u> 0845.092.407  <u>Activité économique:</u> Referencur.be SPRL est une agence web spécialisée en génération de trafic qualifié sur internet. C'est une agence spécialisée en marketing digital (par exemple: développement de la visibilité des entreprises sur internet).</p>

<sup>2</sup> En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

<sup>3</sup> A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

	<p><b><u>Bureau IB (Roquez, 56 bte 3 à 4845 Jalhay):</u></b>  Amaruq SRL  <u>Numéro d'entreprise:</u> 0774.584.392  <u>Activité économique:</u> Amaruq SRL est une société qui fabrique des roues de vélos.</p> <p><b><u>Bureau IIA (Roquez, 57 bte 2 à 4845 Jalhay):</u></b>  Cet espace n'a pas été occupé durant l'année 2023, car sur décision du Collège communal, il est resté libre pour les services administratifs du CPAS de Jalhay. En effet, il est occupé temporairement par les services administratifs du CPAS car le bâtiment communal affecté aux services du CPAS va faire l'objet de travaux de transformation importants et indispensables. La durée des travaux est estimée à deux/trois ans.</p> <p><b><u>Bureau IIB (Roquez, 57, bte 3 à 4845 Jalhay):</u></b>  Cet espace n'a pas été occupé durant l'année 2023, car sur décision du Collège communal, il est resté libre pour les services administratifs du CPAS de Jalhay. En effet, il est occupé temporairement par les services administratifs du CPAS car le bâtiment communal affecté aux services du CPAS va faire l'objet de travaux de transformation importants et indispensables. La durée des travaux est estimée à deux/trois ans.</p> <p><b><u>Atelier I (Roquez, 56 bte 1 à 4845 Jalhay):</u></b>  Contact forestier SPRL  <u>Numéro d'entreprise:</u> 0638.811.019  <u>Activité économique:</u> Contact forestier SPRL est une société de vente d'équipements forestiers principalement destinés à l'aménagement, l'entretien et la gestion des forêts.</p> <p><b><u>Atelier II (Roquez, 57 bte 1 à 4845 Jalhay):</u></b>  Car-Actis SPRL  <u>Numéro d'entreprise:</u> 0725.749.347  <u>Activité économique:</u> Car-Artis SPRL est une société de vente de véhicules multimarques (concessionnaire automobile).</p>
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Nous n'avons aucun retour d'informations concret sur l'impact sur l'emploi local; si ce n'est la bonne évolution de la plupart des entreprises malgré les dernières années difficiles (Covid-19, guerre en Ukraine, ...).

**ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT**

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR <sup>4</sup>	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur <sup>5</sup>
2019	<u>2<sup>ème</sup> ODR:</u> - 2019 (approbation du 1 <sup>er</sup> règlement d'ordre intérieur) - 2022 (approbation du règlement d'ordre intérieur modifié)	<u>Démissions:</u> 1) M. Julien BECKERS (24 janvier 2023) 2) M. Francis BOSSUT (24 janvier 2023) 3) M. Didier DEMORCY (8 février 2023) 4) M. Philippe VROONEN (9 février 2023) 5) Mme I. LECLOUX (27 juin 2023) 6) M. Luc BAWIN (27 juin 2023)	<u>2<sup>ème</sup> ODR:</u> - 28/04/2022: approbation par la CLDR du règlement d'ordre intérieur modifié - 30/05/2022: approbation par le Conseil communal du règlement d'ordre intérieur modifié
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée <sup>6</sup>	07/02/2023	Nombre de présents	20
	31/05/2023		20
	27/06/2023		19
	28/02/2023 (GT)		10
Réflexion sur l'opération de développement rural			

<sup>4</sup> Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

<sup>5</sup> Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

<sup>6</sup> Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

	Au terme d'un long processus, l'élaboration du deuxième PCDR a été menée à bien et la CLDR a opéré le choix du 1 <sup>er</sup> projet à introduire en demande de convention.
<b>Propositions de projets à entreprendre</b>	
<b>Numéro fiche projet</b>	
<b>Intitulé du projet</b>	
<b>Priorité du projet</b>	
<b>Calendrier d'exécution</b>	





